



GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **12 janvier 2009**

Décision n° **B-2009-0569**

commune (s) :

objet : Aménagement des véhicules de la Communauté urbaine - Lot n° 1 : véhicules fourgons de la direction de la voirie - Lot n° 2 : véhicules spécifiques des directions de la voirie, de l'eau et de la propreté - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert

service : Délégation générale aux ressources - Direction de la logistique et des bâtiments - Service de la gestion administrative et financière

Rapporteur : Monsieur Blein

Président : Monsieur Jean-Paul Bret

Date de convocation du Bureau : 5 janvier 2009

Compte-rendu affiché le : 13 janvier 2009

Présents : MM. Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Elmalan, MM. Charrier, Calvel, Mmes Vullien, Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Charles, Colin, Barral, Desseigne, Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bouju, Blein, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, David G..

Absents excusés : MM. Collomb, Buna (pouvoir à M. Bouju), Mme Guillemot, MM. Crimier (pouvoir à M. Da Passano), Philip, Arrue (pouvoir à Mme Frih), Passi (pouvoir à M. Claisse), Brachet (pouvoir à M. Darne J.), Sécheresse, Mme Dognin-Sauze (pouvoir à Mme Besson), M. Bernard R (pouvoir à Mme Gelas), Mme Peytavin (pouvoir à M. Rivalta), MM. Julien-Laferrière, Imbert A (pouvoir à M. Desseigne), Sangalli.

Absents non excusés : MM. Daclin, Kimelfeld, Barge, Vesco, Lebuhotel.

Bureau du 12 janvier 2009**Décision n° B-2009-0569**

objet :	Aménagement des véhicules de la Communauté urbaine - Lot n° 1 : véhicules fourgons de la direction de la voirie - Lot n° 2 : véhicules spécifiques des directions de la voirie, de l'eau et de la propreté - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert
service :	Délégation générale aux ressources - Direction de la logistique et des bâtiments - Service de la gestion administrative et financière

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 22 décembre 2008, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2008-0006 en date du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.12.

Il s'agit de la réalisation d'aménagement de véhicules pour la Communauté urbaine :

- le lot n° 1 concerne la réalisation d'aménagement de véhicules pour les véhicules fourgons de la direction de la voirie : brigades d'intervention d'urgence et brigades polyvalentes. Les prestations porteront sur la carrosserie extérieure, l'aménagement de la cellule et les installations d'équipements spécifiques ;

- le lot n° 2 concerne la réalisation d'aménagement de véhicules pour les véhicules spécifiques de la direction de la voirie (véhicules d'intervention sous tunnel, véhicules laboratoires, signalisation lumineuse), les véhicules de la direction de l'eau et de la propreté. Les prestations porteront sur la carrosserie extérieure, la modification de la cabine, l'aménagement de la cellule et l'installation d'équipements spécifiques. Le montant global d'opération est de 2 268 960 € HT (montant estimé sur 4 ans).

Le présent rapport a pour objet le lancement d'une procédure en vue de l'attribution des prestations d'aménagement intérieur des véhicules pour la Communauté urbaine.

Les prestations font l'objet des 2 lots suivants qui seront attribués séparément à une entreprise seule ou à groupement solidaire :

- lot n° 1 : aménagement fourgons voirie type polyvalent et brigade d'intervention d'urgence,
- lot n° 2 : aménagement spécifique des fourgons des services urbains.

Les prestations pourraient être attribuées à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert, conformément aux articles 33, 39, 40 et 57 à 59 du code des marchés publics.

Chaque lot feraient l'objet de marché à bons de commande, conformément à l'article 77 du code des marchés publics, conclus pour une durée ferme de 2 ans reconductible de façon expresse une fois deux ans.

Le lot n° 1 comporterait un engagement de commande de 223 200 € HT minimum et 669 600 € HT maximum pour la durée ferme de 2 ans, reconductible une fois deux ans.

Le lot n° 2 comporterait un engagement de commande de 154 960 € HT minimum et 464 880 € HT maximum pour la durée ferme de 2 ans, reconductible une fois deux ans ;

Vu ledit dossier de consultation des entreprises ;

DECIDE

1° - Approuve :

- a) - le lancement de l'opération relative à l'aménagement des véhicules de la Communauté urbaine,
- b) - le dossier de consultation des entreprises.

2° - Les prestations seront attribuées à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert, conformément aux articles 33, 39, 40 et 57 à 59 du code des marchés publics.

3° - Les offres seront jugées par la commission permanente d'appel d'offres de la Communauté urbaine.

4° - Les dépenses seront prélevées sur les crédits inscrits et à inscrire au budget de la Communauté urbaine - budget principal et budget annexe de l'assainissement - exercices 2009, 2010 et éventuellement 2011 et 2012.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 13 janvier 2009.